

# AVIS D'INFORMATION

## REPRISE DES SÉPULTURES EN ÉTAT D'ABANDON

La commune de Conflans-sur-Loing s'est engagée dans une procédure de reprise des **sépultures en état d'abandon** situées dans son cimetière sis au bourg

*(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 2223-17).*

Les concessions concernées sont matérialisées par un panneau indiquant :

**« Cette concession en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise : veuillez-vous adresser à la mairie. »**

Si votre famille est concernée par ce dispositif ou, si vous avez connaissance de personnes pouvant avoir des liens familiaux, même éloignés, avec ces concessions, merci de bien vouloir vous rapprocher de la mairie :

Jours et horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00

Mercredi et jeudi : 16H00 – 19H00

Téléphone : 02.38.94.73.05

courriel: [mairie-conflans@wanadoo.fr](mailto:mairie-conflans@wanadoo.fr)

ou possibilité de déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie.

Fait à Conflans-sur-Loing

Le 23 septembre 2022